

REUNION DU 6 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt

Le : six novembre à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de JUVARDEIL dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Mme FOUCHER Juanita, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le : 30 octobre 2020

Présents : M. FREULON Arnaud, Mme BRUNET Françoise, M. MEIGNAN Antoine, M. BAUDET Bruno, M. BOURGEOU Philippe, M. PLEURMEAU Jean-Louis, M. FERTUN Bernard, Mme LE GLAUNEC Sophie, M. FERRON Patrick, Mme PITON Marylaine, Mme COTTEREAU Karine, M. HUNAULT Marcel.

Absente excusée : Mme BOSSÉ Valérie

Secrétaire de séance : Mme PITON Marylaine

➤ **COMMISSIONS COMMUNALES**

ENVIRONNEMENT-CADRE DE VIE (ECDV)

- Compte rendu réunion de la Commission

Le compte rendu de la réunion du 12 octobre déposé sur le drive ne fait l'objet d'aucune observation de la part du Conseil.

- Opération Enracinons notre territoire

M. MEIGNAN Antoine, Maire Adjoint informe le Conseil que le Département lance une opération de végétalisation du territoire. Les Communes ont la possibilité de commander jusqu'à 300 € d'arbres auprès des producteurs locaux. Il précise que la Commune a déposé une demande de subvention. L'aide départementale ne s'applique que pour l'achat d'arbres et d'arbustes issus de pépinières du Maine et Loire. L'acquisition des végétaux devra être réalisés entre le 12 octobre et le 31 décembre.

- Chemin de halage : Affaissement berge

M. MEIGNAN Maire adjoint informe le Conseil qu'il y a un affaissement de la chaussée d'une partie du chemin de halage, rive droite, entre la ruelle du Port au Liage et la ruelle du Port aux Vignerons. La circulation est interdite dans les deux sens, depuis le 23 octobre.

Il précise que le service Rivières et Domaine public fluvial du Département a été informé. Une réunion va être organisée avec le service du Département pour étudier ce qui pourrait être fait, après les écourues.

VIE ASSOCIATIVE COMMUNICATION TOURISME ANIMATIONS (VACoTA)

- Compte rendu réunion de la Commission du 13 octobre

M. HUNAULT Marco Conseiller municipal informe le Conseil que pour pouvoir accueillir sur la Commune le jeu des 1000 € de France Inter, il faut être très réactif. Les déplacements sont organisés dans les régions sur un rythme régulier.

M. BAUDET Bruno Maire Adjoint, informe le Conseil que le Marché de Noël est prévu le 15 décembre prochain. Il rappelle que les marchés alimentaires, et seulement l'offre alimentaire, sont maintenus durant cette nouvelle période de confinement. Qu'est ce qui sera autorisé le 15 décembre ?

Distributeur de baguette : Le projet est à l'étude, des propositions seront présentées à la prochaine réunion du Conseil.

- Rétablissement du confinement à partir du vendredi 30 octobre à minima jusqu'au 1^{er} décembre

M. BAUDET Bruno Maire adjoint, informe le Conseil que les salles des fêtes et les salles de sports sont fermées au public, à l'exception des sportifs professionnels qui sont autorisés à utiliser les établissements sportifs couverts et de plein air.

PATRIMOINE BATI

- Compte-rendu de la réunion de la Commission du 21 octobre

M. FREULON Arnaud Maire adjoint apporte des précisions sur le projet de réhabilitation du logement communal sis 9, Place de la Mairie et plus particulièrement sur le chiffrage des travaux. Le descriptif quantitatif estimatif est un document, destiné à permettre la comparaison des prix.

Mme COTTEREAU Karine Conseillère Municipale alerte sur le fait que le plan d'un architecte ne peut être librement réutilisé puisque ces plans appartiennent à son auteur.

RIVES GABARE

- Charte du projet restauration en première lecture

M. FERRON Patrick Conseiller municipal, expose :

Le Nom du projet : Le dispositif devra être rebaptisé, l'école et la population devront être associées.

La vision du projet : Endroit familial, conviviale à visée culturelle et touristique (Vitrine des produits locaux, expositions,...)

La mission du projet : Esprit guinguette, fonctionnement à l'année

Les valeurs : Consommer local – Familiale – Accessible à tous

L'appel à candidature pourrait être lancé sur le territoire du Pays Anjou Bleu, les régions de Baugé et Tiercé

L'échéancier est à revoir et la forme juridique est à étudier

Une grille de sélection sera présentée à la prochaine réunion du Conseil

VIVRE ENSEMBLE, CULTURE et INTERGENERATIONNEL

- Compte rendu réunion de la Commission

Mme BRUNET Françoise Maire Adjoint présente au Conseil les modifications qui seront apportées au règlement de la cantine.

M. FERRON Patrick Conseiller municipal, indique que l'ambition de la Commission est d'atteindre en juin 2021, 25 % de produits bio ou en circuit court pour la restauration scolaire.

Le Conseil Municipal souhaite connaître le prix de revient et le chiffrage de l'objectif avant de se prononcer. Le sujet sera à l'ordre du jour du mois de décembre

- Vente des tablettes de l'école

PC Anjou à Tiercé propose d'acheter 5 tablettes à 60 € chacune. Il restera à vendre la valise et les 6 autres tablettes.

RESSOURCES HUMAINES (RH)

- Mme le Maire propose d'instaurer le télétravail dans la Collectivité.

L'exercice des fonctions en télétravail est accordé sur demande écrite de l'agent, qui précise les modalités d'organisation souhaitées, notamment les jours de la semaine travaillés sous cette forme ainsi que le ou les lieux d'exercice. Elle informe le Conseil que M. CHOISY Germain a demandé à exercer ses fonctions en télétravail.

- Une visioconférence ne sera pas mise en place sans une formation des élus.

CCAS

- Mme Le Maire informe le Conseil que les appels téléphoniques auprès des personnes isolées pour prendre des nouvelles, évaluer des besoins, créer des liens, faire de l'écoute... ont repris.
M. HUNAUT Marco est volontaire pour renforcer ce dispositif.

➤ **DELIBERATIONS**

01- SIEMML : DEPANNAGE ECLAIRAGE PUBLIC RUE DU GRAVIER

Vu l'article L5212-26 du CGCT,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEMML en vigueur à la date de la commande décidant les conditions de mises en place d'un fonds de concours.

ARTICLE 1

La collectivité de Juvardeil par délibération en date du 06/11/2020, décide de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEMML pour l'opération suivante :

EP170-20-45 : « Suite dépannage – Remplacement lanterne N°117,132,133,137 – Rue du Gravier »

- Montant de la dépense : 4056,13€ net de taxe
- Taux du fonds de concours : 75%
- Montant du fonds de concours à verser au SIEMML : 3042.10€ net de taxe.

Les modalités de versement du fond de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEMML en vigueur à la date de la commande.

02- ASSOCIATION DES MAIRES DES ALPES MARITIMES : APPEL A LA SOLIDARITE

Madame Le Maire dépose sur le bureau l'appel à la solidarité adressé aux communes par l'Association des Maires ruraux des Alpes-Maritimes suite aux inondations destructrices causées par la tempête Alex. Des infrastructures majeures telles que les routes, les ponts et de nombreux équipements publics ont été rasées par les flots.

Elle propose au Conseil d'allouer une subvention exceptionnelle aux sinistrés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et après vote décide à l'unanimité d'accorder une subvention exceptionnelle de 100 € à l'association des Maires des Alpes Maritimes « Solidarité sinistrés tempête Alex ».

La dépense sera imputée au compte 6574 : Subventions de fonctionnement aux associations.

Le Conseil souhaite qu'une ligne directive de gestion des appels à la solidarité soit décidée lors du vote des subventions.

03-DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER 19 GRANDE RUE

Le Conseil renonce à exercer le droit de préemption sur la parcelle cadastrée section E n° 1165 sise 8 bis rue du Gravier.

04- BAIL STUDIO 6 BIS PLACE DE LA MAIRIE

M. FREULON Arnaud Maire Adjoint informe le Conseil que la commission a décidé de répondre favorablement à la demande de M. CHEVREUL Joseph locataire du studio, 6, bis Place de la Mairie.

La Commission propose de privatiser une partie de la terrasse devant le studio. Le coût des travaux est estimé à 450 € et la pose serait assurée par les services de la Mairie.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré donne un avis favorable à l'ajout de la terrasse à la location de M. CHEVREUL et autorise Le Maire ou un de ses adjoints à signer l'annexe au bail.

05- LOTISSEMENT DE LA POITEVINIERE : MODIFICATION DU TARIF

Vu la délibération n° 130105a en date du 18 Janvier 2013, fixant le prix de vente à 76 € TTC le m² dans le lotissement Quartier de la Poitevinère ;

Considérant que 5 lots dont la surface varie de 353 à 616 m², restent à ce jour à vendre dans le lotissement Quartier de la Poitevinère ;

Considérant que la non-vente depuis plus de 2 ans, pèse sur le budget de la Commune ;

La Commission Patrimoine bâti propose à l'assemblée de revoir à la baisse le prix de vente du m² afin de rendre plus attractif le Lotissement et d'attirer de nouvelles familles ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et par 10 voix pour et 4 voix contre

DECIDE de fixer le prix de vente des lots 1,2,6,7 et 11 à 66 € TTC le m²,

MANDATE Mme le Maire ou un de ses adjoints pour mener toutes opérations visant à proposer ces terrains à des acquéreurs potentiels.

06- CAISSE DES ECOLES SUBVENTION DE 365 € A L'OCCE

Mme le Maire dépose sur le bureau le courrier de Mme la Directrice de l'Ecole publique concernant le projet numérique scolaire financé par la CCVHA et les applications de logiciels pédagogiques non prises en charges.

L'équipe enseignante sollicite une subvention de 365 € pour l'achat des applications complètes (Dictées, Conjugaison, Maths,...) qui seraient accessibles sur les tablettes par les élèves.

Au vu, de la demande et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt pour les élèves de l'école Paul Gauguin.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et après vote décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 365 € qui sera versée à l'OCCE Ecole primaire Paul GAUGUIN.

07- CCVHA CLECT Enfance du 15 octobre 2020

VU le rapport de la CLECT de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou du 15 octobre 2020 concernant le transfert de charges lié à la compétence enfance-jeunesse ;

CONSIDERANT que le rapport de la CLECT doit être approuvé par délibérations concordantes des conseils municipaux de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou à la majorité qualifiée des deux tiers des communes représentant la moitié de la population ou à la majorité qualifiée de la moitié des communes représentant les deux tiers de la population de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou ;

CONSIDERANT que la Commune de Juvardail doit se prononcer dans un délai de trois mois suivant la date de la transmission de rapport de la CLECT du 15 octobre 2020 ;

ENTENDU l'exposé de BAUDET Bruno, rapporteur ;

APRES EN AVOIR DELIBERE par 13 voix pour et 1 abstention :

- Approuve le rapport de la CLECT du 15 octobre 2020 concernant le transfert de charges lié à la compétence enfance-jeunesse.
- Autorise le Maire ou son représentant à signer tout document utilise à l'application de la présente délibération.

08- CCVHA CLECT Eaux Pluviales du 15 octobre 2020

VU le rapport de la CLECT de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou du 1^{er} octobre 2020 concernant le transfert de charges lié à la compétence eaux pluviales ;

CONSIDERANT que le rapport de la CLECT doit être approuvé par délibérations concordantes des conseils municipaux de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou à la majorité qualifiée des deux tiers des communes représentant la moitié de la population ou à la majorité qualifiée de la moitié des communes représentant les deux tiers de la population de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou ;

CONSIDERANT que la Commune de Juvardail doit se prononcer dans un délai de trois mois suivant la date de la transmission de rapport de la CLECT du 1^{er} octobre 2020 ;

ENTENDU l'exposé de MEIGNAN Antoine, rapporteur ;

APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Approuve le rapport de la CLECT du 1^{er} octobre 2020 concernant le transfert de charges lié à la compétence eaux pluviales.
- Autorise le Maire ou son représentant à signer tout document utilisé à l'application de la présente délibération.

09- CCVHA CLECT Voirie du 5 octobre 2020

VU le rapport de la CLECT de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou du 1^{er} octobre 2020 concernant le transfert de charges lié à la compétence voirie ;

CONSIDÉRANT que le rapport de la CLECT doit être approuvé par délibérations concordantes des conseils municipaux de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou à la majorité qualifiée des deux tiers des communes représentant la moitié de la population ou à la majorité qualifiée de la moitié des communes représentant les deux tiers de la population de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou ;

CONSIDÉRANT que la Commune de Juvardeil doit se prononcer dans un délai de trois mois suivant la date de la transmission de rapport de la CLECT du 1^{er} octobre 2020 ;

ENTENDU l'exposé de M. MEIGNAN Antoine, rapporteur ;

APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Approuve le rapport de la CLECT du 1^{er} octobre 2020 concernant le transfert de charges lié à la compétence voirie.
- Autorise le Maire ou son représentant à signer tout document utilisé à l'application de la présente délibération.

➤ **CCVHA**

- Pouvoir de police spéciale : VOIRIE

Considérant la nécessaire réactivité dont il faut faire preuve dans certaines situations ; arrêté de circulation temporaire, travaux d'urgence sur voirie, stationnement gênants...

Considérant la meilleure connaissance du terrain et des situations particulières locales de la Commune,

Article 1 : le pouvoir de police administrative spéciale en matière de voirie, ne sera pas transféré au Président de la communauté des Vallées du Haut-Anjou, Monsieur Étienne GLÉMOT, au terme du délai prévu à l'article L. 5211-9-2 du code précité ;

- Pouvoir de police spéciale : HABITAT

Considérant la nécessaire réactivité dont il faut faire preuve dans certaines situations ; (procédure de péril, ...)

Considérant la meilleure connaissance du terrain et des situations particulières locales de la Commune,

Article 1 : le pouvoir de police administrative spéciale en matière d'habitat, ne sera pas transféré au Président de la communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou, Monsieur Étienne GLÉMOT, au terme du délai prévu à l'article L. 5211-9-2 du code précité ;

- Pouvoir de police spéciale : HABITAT

Considérant la nécessaire réactivité dont il faut faire preuve dans certaines situations ; arrêté de circulation temporaire, travaux d'urgence sur voirie, stationnement gênants...

Considérant la meilleure connaissance du terrain et des situations particulières locales de la Commune,

Article 1 : le pouvoir de police administrative spéciale en matière de voirie, ne sera pas transféré au Président de la communauté des Vallées du Haut-Anjou, Monsieur Étienne GLÉMOT, au terme du délai prévu à l'article L. 5211-9-2 du code précité ;

- TAD TRANSPORT A LA DEMANDE

Mme le Maire informe le Conseil que le transport à la demande offre la possibilité aux habitants de la Communauté de Communes de se déplacer sur réservation à l'intérieur d'un bassin défini.

- PROJET CHARTE PLUI (Décision au Conseil de décembre)

Mme le Maire informe le Conseil que M. FREMY Eric vice-président délégué à l'aménagement accepte de répondre aux interrogations des Conseillers. Elle propose également de demander à M. FOULONNEAU de venir expliquer le PLU actuel.

Les dates retenues : Présentation du PLU le 14 Novembre à 10 h
Explication du PLU les 17 et 20 novembre

- CONFERENCE DES MAIRES

Néant

- CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Néant

- LES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

Mme COTTEREAU Karine donne un compte rendu de la Commission Tourisme, La Gogane, Les Sentiers de randonnées, la voie verte,...

M. FREULON Arnaud donne un compte rendu de la réunion de la Commission Développement économique.

➤ **INFORMATIONS**

L'AGENDA MAIRIE 2021, est validé par le Conseil Municipal

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE rendez-vous à 11h Place de la Mairie

Seront présents, Mme Le Maire, Le Porte Drapeau, deux élus et le Président de l'UNC